

mis en ligne le 22 juin 2023

**ARRETE MUNICIPAL N°13014 DU 21 JUIN 2023**

**Le Maire de Larmor-Plage,**

**OBJET :**

Elagage

20 rue des pâturages

Le mercredi 28 juin 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par SAS ARBAVIE, ZAC du Mourillon  
56530 QUEVEN

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement d'un camion, il importe de condamner le trottoir et le stationnement à hauteur du 20 rue des pâturages

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Le mercredi 28 juin 2023 à partir de 07h00, il importe de condamner le trottoir et d'interdire le stationnement à hauteur du n° 20 rue des pâturages pour permettre le stationnement d'un camion, de plus le demandeur sera autorisé à stationner sur la chaussée,

**ARTICLE 2** : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

**ARTICLE 3** : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

**ARTICLE 4** : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**LE MAIRE,**

**Patrice VALTON**

